Suisse : 80,5 % des demandeurs d’asile originaires du Maghreb mis en cause pour des infractions en 2024 ; 99 % de leurs demandes d’asile sont rejetées

20/08/2026 à 14h32



Une analyse interne du Secrétariat d’État aux migrations (SEM), obtenue par «Blick», révèle pour la première fois l’ampleur des démêlés avec la justice parmi les demandeurs d’asile originaires des pays du Maghreb. Selon ces données, en 2024, 80,5% des demandeurs d’asile nord-africains ont été mis en cause pour une ou plusieurs infractions pénales au cours de leur procédure d’asile ou après une décision négative.

La différence avec les autres pays d’origine est considérable: parmi les demandeurs d’asile originaires de tous les autres pays, la proportion de personnes mises en cause s’élève à 12,3%. Les ressortissants d’Algérie, du Maroc et de Tunisie se distinguent particulièrement dans ces statistiques.

Selon «Blick», 0,6% de la population suisse a été mise en cause pour une infraction, contre 1% de la population étrangère résidente permanente. La proportion atteint 1,9%

chez les Ukrainiens bénéficiant du statut de protection S et 3,8% chez les personnes admises à titre provisoire. Ce dernier taux est plus de six fois supérieur à celui observé dans la population suisse, mais reste très loin de celui enregistré chez les demandeurs d'asile originaires d'Algérie, du Maroc et de Tunisie.

20 minutes

Merci à Livercingetorix